

# C.E.O., E.E.C. 1/17, E.E.O.C.1/17, E.C.1/20 « Aurès Nementcha », E.A.A. 1/21



## HISTORIQUE DE L'UNITE :

### CEO (1950-1952) :

- 01.12.50 : **Création à Sidi-Ahmed du Centre d'entraînement opérationnel (CEO)** (IM n° 8316/EMG-FA/A/1/O.SC du 21 novembre 1950) dont la mission est de former les groupes de marche destinés à l'Indochine.
- 04.51 : Transfert de l'unité à Oran.
- 04.04.52 : L'IM n° 7480/EMGFAA/A/1/O/SC prévoit la dissolution du CEO et la création de l'Escadrille d'entraînement et de calibration (EEC) 1/17 sur la base d'Oran La Sénia. Cette escadrille sera équipée de 10 F.47.
- 30.04.52 : **Dissolution du CEO.**

### EEC 1/17 (1952-1953) :

- 01.05.52 : **Création de l'Escadrille d'entraînement et de calibration (EEC) 1/17** à Oran (IM n° 7480/EMG/FA/A/1/OSC du 04 avril 1952).
- 18.07.52 : Début des vols de calibration.
- 23.06.53 : Arrivée des premiers insignes. Les deux capitaines, Carrère-Clémenceau et Benviston, s'attribuent deux des trois insignes en argent offerts par la maison Drago.
- 25.06.53 : Remise de l'insigne au Cdt Boudier.
- 08.07.53 : Arrivée des insignes normaux. Le commandant d'escadrille remet l'insigne à chacun des sous-officiers.
- 09.07.53 : Le commandant d'escadrille remet l'insigne à chacun des appelés.
- 22.12.53 : Cérémonie de remise de son fanion à l'escadrille par le Lcl Couteaud commandant la BA 141.
- 31.12.53 : **Dissolution de l'EEC 1/17.**

### EEOC 1/17 (1954-1956) :

- 01.01.54 : **Création de l'Escadron d'entraînement opérationnel et de calibration (EEOC) 1/17** avec deux escadrilles (IM n° 7558/EMFA/A/1/O/DR du 12 novembre 1953).
- 04.11.54 : Mise en place d'un détachement à Telergma en appui des opérations de maintien de l'ordre.
- 12.54 : Le détachement de Telergma s'installe à Biskra.
- 55 : Compte tenu de l'étendue du territoire à couvrir, un détachement permanent a été créé sur la base de Telergma (Constantinois).
- 01.09.55 : L'EEOC 1/17 comporte une 3<sup>ème</sup> escadrille.
- 08.11.55 : 4 avions détachés à Biskra.
- 12.11.55 : Retour des 4 avions de Biskra.
- 19.11.55 : Deux F.47 mis en place à Biskra.
- 04.07.55 : Regroupement de 18 appareils à Telergma afin de couvrir une opération importante.
- 09.55 : Création d'une 3<sup>ème</sup> escadrille suite à l'augmentation du nombre de missions de maintien de l'ordre. Cette création a été permise par l'arrivée massive de renforts à l'escadron depuis le mois de juin.]
- 30.09.55 : La dotation avions est à ce jour de 36 appareils, conséquence du regroupement des F-47 de l'armée de l'air.

**Bilan activité 1955 : 4860 heures sur F.47 et 502 heures sur NC 701.**

**Bilan activité janvier 1956 : 68 missions effectuées en 106 sorties en 188 heures, 185 sorties d'entraînement, essais et convoys en 263 heures, 19 sorties de NC 701 en 35 heures. 272 bombes larguées, 8 roquettes et 44720 cartouches.**

**Bilan activité février 1956 : 43 missions effectuées en 94 sorties en 151 heures, 248 sorties d'entraînement, essais et convoyages en 330 heures, 14 sorties de NC 701 en 25 heures. 59 bombes larguées et 56620 cartouches.**

**Bilan activité mars 1956 : 148 missions effectuées en 302 sorties en 506 heures, 125 sorties d'entraînement, essais et convoyages en 143 heures, 18 sorties de NC 701 en 41 heures. 136 bombes larguées, 123 roquettes et 192080 cartouches.**

31.03.56 : **Dissolution de l'EEOC 1/17.**

20<sup>ème</sup> EC (1956-1957) :

01.04.56 : **L'EEOC 1/17 est transformé en 20<sup>ème</sup> Escadre de chasse (EC)** avec deux escadrons (EC 1/20 et EC 2/20) conformément à l'IM n°5493/EMAA/1/O/DIR du 10 mars 1956. Malgré ce changement d'appellation, l'organisation interne n'a pas changé.

31.12.56 : Par lettre n° 2628/20EC/OPS, le CDT Martin-Prud'homme, commandant la 20<sup>ème</sup> EC, écrit au Général commandant la 5<sup>ème</sup> RA pour lui proposer que l'EC 1/20 reprenne les traditions de l'EEOC 1/17.

EC 1/20 (1957-1963) :

26.03.57 : **Par Lettre – Message n° 2134/EMAA/3/OP, l'EC 1/20 prend le nom d' « Aurès-Nementcha ».**

15.11.57 : **Transformation de la 20<sup>ème</sup> EC en deux escadrons : création de l'Escadron de chasse (EC) 1/20 (IM n° 6628/EMAA/1/O/DR du 17 septembre 1957).**

06.12.57 : 1<sup>er</sup> vol de l'escadron sur « Mistral ».

**Bilan activité décembre 1957 : 129 sorties opérationnelles en 47 missions effectuées en 179 heures (F.47). 100 bombes larguées, 80170 cartouches, 95 roquettes.**

**Bilan activité 1959 : 442 sorties opérationnelles en 370 heures, 6157 sorties d'entraînement, liaisons, essais en 5083 heures de vol. 60197 obus, 1229 roquettes, 36 bombes, 136 bidons spéciaux.**

18.07.60 : Les derniers P.47 quittent la 20<sup>ème</sup> EC.

19.07.60 : Arrivée du 1<sup>er</sup> Skyraider.

**Bilan activité 1960 : 686 sorties opérationnelles en 974 heures, 4139 sorties d'entraînement, liaisons, essais en 3741 heures de vol. 31547 obus, 930 roquettes, 91 bombes, 475 bidons spéciaux.**

**Bilan activité 1961 : 2240 sorties opérationnelles en 3717 heures, 2503 sorties d'entraînement, liaisons, essais en 2827 heures de vol. 90756 obus, 5271 roquettes, 2000 bombes, 1284 bidons spéciaux.**

**Bilan activité 1962 : 6497 heures en 4833 sorties (1189 sorties opérationnelles en 1666 heures en 612 missions). 31000 obus, 1900 roquettes, 630 bombes, 214 bidons spéciaux.**

18/23.03.63 : Départ d'un détachement de l'EC 1/20 pour Djibouti via Tamanrasset (18 mars), Fort-Lamy (19 mars), Bangui (20 mars) et Entebbe (21 mars).

22.04.63 : L'EC 1/20 fait mouvement de Bône à Boufarik.



30.09.63 : **Dissolution de l'EC 1/20 à Boufarik.**

31.12.63 : **Dissolution de la 20<sup>ème</sup> EC à Boufarik.**

EAA 1/21 (1963-1972) :

01.10.63 : **Création de l'Escadron d'avions d'appui (EAA) 1/21** à Djibouti (INS n° 3250/EMAA/1/O/DR).

01.04/31.12.66 : L'EAA 1/21 n'existe pas réellement et est fondu dans les trois escadrilles de la 20<sup>ème</sup> Escadre de chasse.

31.12.72 : **Dissolution de l'EAA 1/21.**

## MISSIONS DE L'UNITE :

CEO (décembre 1950 – mai 1952) : préparation du personnel des groupes de marche (GM) à la vie en opérations en Extrême-Orient, conduite de l'entraînement en fonction des problèmes particuliers posés par les opérations en Indochine, surveillance de l'utilisation, de l'entretien et de la conservation du matériel aérien mis à la disposition des GM. A sa dissolution en mai 1952, sa mission est reprise par le Centre d'entraînement des réservistes de l'armée de l'air (CERAA) de Rabat-Salé.

EEC 1/17 (mai 1952-) : vols au profit du Centre d'instruction des contrôleurs d'opérations aériennes (CICOA) d'Oran, calibrations au profit de la ZDA 903, participation aérienne aux exercices de défense aérienne du territoire (DAT), participation éventuelle au maintien de l'ordre.

EEOC 1/17 (janvier 1954 – avril 1956) : à sa création : opérations de calibration radar, de biroutage et de transformation opérationnelle sur monomoteur de chasse à hélice des pilotes partant en Indochine.

Depuis novembre 1954 : participation aux opérations de maintien de l'ordre en AFN.

Dès juillet 1955 : uniquement destiné à l'appui aérien dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre.

A compter de septembre 1955 : missions d'appui feu dans le cadre des opérations du maintien de l'ordre en AFN : protections, (opérations hélicoptères, convois, couvertures d'opérations terrestres), interventions directes (aux mitrailleuses, aux bombes ou aux roquettes).

20<sup>ème</sup> Escadre de chasse (avril 1956 – 57) : identique à celle de l'EEOC 1/17.

EC 1/20 « Aurès Nementcha » (57 - 63) : participation aux opérations de maintien de l'ordre en AFN, instruction des jeunes pilotes à leur sortie d'école de Meknès en vue de les amener à la qualification d'équipier.

## STATIONNEMENTS :

CEO :

Bizerte Sidi-Ahmed : 01.12.50 à 04.51?

Oran La Sénia : 04.51? au 30.04.52

EEC 1/17 – EEOC 1/17 - EC 1/20 :

Oran La Sénia : 01.05.52 au 09.12.59

+ détachements à Tunis El Aouina, Philippeville, Telergma, Gafsa et Biskra

Boufarik : 09.12.59 au 17.09.62

Oran La Sénia : 18.09.62 au 31.12.62

Bône : 09.62 au 22.04.63

+ détachement à Djibouti (mars 1963-juin 1963)

Boufarik : 22.04.63 au 30.09.63

EAA 1/21 :

Djibouti : 01.10.63 au 31.12.72

**MATERIELS DE L'UNITE :**

F.47 (monomoteur de chasse) (24 en juillet 1955, 36 en janvier 1956)



Sgc Roux (2<sup>ème</sup> escadrille, 24 septembre 1955)

NC 701 (bimoteur de liaison) (2 en juillet 1955)

MS 500 (monomoteur d'observation) (2 en juillet 1955)

Mistral (décembre 1957) (16 en janvier 1958)



AD 4 Skyraider (22 en janvier 1963)



<b>T.E. :</b>
---------------

TE de l'EEOC 1/17 au 01.07.55 :

Officiers : 18 (16 pilotes, 2 mécaniciens).

Sous-officiers : 91 (19 pilotes, 66 mécaniciens, 6 service général).

MDR : 49

Total : 158

TE de l'EEOC 1/17 au 01.01.56 :

Officiers : 21 (19 pilotes, 2 mécaniciens).

Sous-officiers : 132.

MDR : 98

Total : 251

TE de la 20<sup>ème</sup> EC au 01.04.56 :

Officiers : 20

Sous-officiers : 146

MDR : 123

Total : 289

TE de l'EC 1/20 au 01.01.58 :

Officiers : 9 (8 pilotes)

Sous-officiers : 39 (8 pilotes)

MDR : 14

Total : 62

TE de l'EC 1/20 au 01.01.63 :

Officiers : 14 (13 pilotes)

Sous-officiers : 46 (8 pilotes)

MDR : 30

Total : 90

## CHEFS SUCCESSIFS :

CEO :

01.12.50 ? au 31.04.52 : Cdt Michel Boudier

EEC 1/17 :

01.05.52 au 03.06.52 : Cdt Michel Boudier

03.06.52 au 31.12.53 : Cne Justin Pierre Carrère-Clémenceau

EEOC 1/17 :

01.01.54 au 06.54 : Cne Le Flecher

07.54 au 31.03.56 : Cdt Merle ; second : Cne Berthet, Cne Barberis

20<sup>ème</sup> EC :

01.04.56 au 23.09.56 : Cdt Merle

23.09.56 au 12.57 : Cdt Martin-Prudhomme

EC 1/20 :

01.12.57 au 20.07.58 : Cne Philippe Archambeaud<sup>1</sup> EA 46

21.07.58 au 03.07.60 : Cne Jacques Crouzet<sup>2</sup> EA 48 ; second : Cne Bonnet

04.07.60 au 18.01.62 : Cne Marchand ; second : Cne de Beyssac

01.05.62 au ? : Cne Narjoux pvt

62 : Cne Lucien Robineau<sup>3</sup> EA 51 ; second : Cne de Guilhem de Lataillade

Détachement de Djibouti : Cne Roger

01.10.63 au : Cne Ballot

EAA 1/21 :

30.06.65 au 22.10.66 : Cne puis Cdt Claude Rochard<sup>4</sup> EA 53

22.10.66 au 28.10.67 : Cne puis Gleizes

28.10.67 au : Cne puis Cdt Michel Blanc EA 54 ou 55 ? ; second : Cne Picquart

68 au 10.71 : Cne puis Cdt Paul Cloarec<sup>5</sup> EA 56; second : Cne Bahuon, Cne Antzenberger

10.71 au : Cne Antzenberger

1<sup>ère</sup> escadrille :

54 au : Cne Le Flecher

55 au : Ltt Deschamps

57 : Ltt Marquis

59 : Cne Briot

60 : Cne Marc

62 : Cne Cousson

63 : Ltt Martin

2<sup>ème</sup> escadrille :

54 au : Ltt de Fraville

55 au : Ltt Chalvet

55 au : Ltt Castellano

59 : Cne Marc

60 : Cne Narjoux

62 : Cne Le Masson

63 : Ltt Aragon

<sup>1</sup> GAA Philippe Archambeaud : né en 1926.

<sup>2</sup> COL Jacques Crouzet (1928-2003).

<sup>3</sup> GBA Lucien Robineau : né en 1931.

<sup>4</sup> GBA Claude Rochard : né en 1931.

<sup>5</sup> GBA Paul Cloarec (1937-2007).

3<sup>ème</sup> escadrille (55-60) :

01.09.55 au :

Ltt Derenne

59 au 04.60 :

Ltt Marsal

## LES MORTS :

Sgt Himber	Pilote	13.01.55 SAC
Sgc Leroux	Pilote	01.06.56 SAC
Sgt Lambert	Pilote	10.09.56 SAC
Sgt Bourlard	Pilote	13.09.56 SAC
Adj Tomasi	Pilote	20.12.58 SAC
Sgt Ballesio	Pilote	07.05.62 SAC
Sgt Mottin	Pilote	25.03.63
Slt Delcambre	Pilote	02.02.69 SAC

## INSIGNES :

### 1. EEC 1/17 (1953)

Dans la lettre n° 11/EEC 1/17/CDT du 19 mai 1952, le CDT Boudier demande au Service historique de l'armée de l'air (SHAA) si son unité est héritière des traditions d'une unité dissoute.

Dans la lettre n° 241 du 03 juin 1952 le SHAA fait connaître à l'EEC 1/17 que cette dernière n'est héritière d'aucun patrimoine.

Dans la lettre n° 55/EEC.1/17/CDT du 26 juin 1952, le CNE Carrère-Clémenceau, commandant de l'EEC 1/17, demande au SHAA s'il est donc possible de reprendre les traditions d'une autre escadrille ou du moins le processus à suivre afin d'être doté d'un insigne.

Dans la lettre n° 296 du 07 juillet 1952, le SHAA répond que la reprise de patrimoine de tradition d'une autre unité par l'EEC 1/17 est refusée par l'Inspection de l'aviation de chasse compte tenu de la mission particulière de l'EEC 1/17. Le SHAA indique à l'unité qu'elle peut toutefois faire une demande d'homologation d'insigne et qu'elle doit donc proposer un projet.

Par lettre n° 356/EEC.1/17/CDT du 04 décembre 1952, l'EEC 1/17 présente un projet d'insigne : un tigre attaquant pour représenter la chasse et un spot radar afin d'illustrer le travail particulier de l'escadrille dénommée : escadrille d'entraînement et de calibration.

Par lettre n° 582 du 23 décembre 1952, le projet d'insigne n'est pas agréé par le SHAA qui note une trop grande analogie entre le tigre proposé et celui de la SPA 162 dont les traditions ont été attribuées à la 2<sup>ème</sup> escadrille de l'EC 1/12 « Cambrésis ». Il est demandé à l'unité de présenter un nouveau projet modifiant l'attitude du tigre.

Par lettre n° 11/EEC.1/17/CDT du 09 janvier 1953, l'EEC 1/17 présente un nouveau projet d'insigne.

Le SHAA valide le projet le 20 janvier 1953.

Par BE n° 717/EMGFAA/3/OP.1 du 10 février 1953, le projet est validé par le Ministère de la Défense nationale



**L'insigne est homologué sous le n° A 538 le 16 février 1953.**

**Définition héraldique (originale) :**

"De pourpre "violine" à un tigre issant au naturel, la dextre levée et la senestre empiétant un "spot radar" de sinople. L'écu pentagonal liseré d'or et chargé en pointe des chiffres 1/17 d'argent."

**Définition héraldique (corrigée) :**

"De pourpre "violine" à un tigre issant au naturel, la dextre levée et la senestre empiétant un "scope radar" de sinople. L'écu pentagonal liseré d'or et chargé en pointe des chiffres 1/17 d'argent."

**Symbolisme :**

Le tigre attaquant représente la Chasse (et rappelle Clémenceau, dont un descendant fut le premier commandant du 1/17 : le Cne Carrère-Clémenceau était un petit neveu du « Tigre »). Le scope radar : représentant le travail particulier de l'Escadrille dénommée : Escadrille d'entraînement et de calibration. Le fond mauve est un rappel du premier indicatif de l'escadrille "Carême".

Le patrimoine de tradition de l'EEC 1/17 a été repris par le 3<sup>ème</sup> Escadron d'instruction en vol (EIV) « Côte bleue » de l'Ecole de l'air par décision n° 2768/DEF/EMAA/3/OPS du 4 septembre 1990. L'insigne a été expurgé de l'inscription 1/17 en pointe (note n° 1856/SHAA/SYMB du 18 septembre 1990).



**2. EC 1/20 (1957) :**

Par lettre n° 2628/20EC/OPS du 31 décembre 1956, le CDT Martin-Prud'homme, commandant la 20<sup>ème</sup> Escadre de chasse écrit au Général commandant la 5<sup>ème</sup> RA pour lui demander l'homologation d'un insigne au profit de l'EC 1/20.

Le SHAA émet un avis favorable le 18 février 1957. L'IGAA émet un avis favorable le 06 mars 1957.

Par BE n° 2415/EMAA/3/OP du 04 avril 1957, l'EMAA donne son accord pour l'homologation de l'insigne.



**Par décision du 12 avril 1957, l'insigne de l'EC 1/20 « Aurès-Nementcha » est homologué sous le n° A 715.**

**Définition héraldique de l'insigne :**

« De sinople à un tigre au naturel à mi corps et menaçant de la dextre ».

3. Divers :Projet d'insigne pour la 3<sup>ème</sup> escadrille (décembre 1955 – Sources : JMO de l'unité)**FANION :**1. EEC 1/17 (1953)

Par lettre n° 430/EEC I/17/CDT du 02 juillet 1953, le CNE Carrère-Clémenceau, commandant de l'EEC 1/17, demande l'homologation d'un fanion au profit de son unité.



Par lettre n° 428 du 21 juillet 1953, le SHAA émet un avis favorable.



Revers du fanion

Le fanion est homologué sous le numéro A.38 par décision du 03 septembre 1953. Il faut signaler le mauvais numéro inscrit sur le fanion (A.35). Pratiquement tous les courriers relatifs à ce fanion portent l'inscription A.35 barrée et remplacée par la mention A.38. Il est donc probable qu'une erreur se soit glissée lors de la frappe de la fiche d'homologation et qu'ensuite, tardivement, cette erreur ait été reconnue et corrigée sur les documents. Le fanion homologué sous le n° A.35 est celui de la SPA 162 de l'EC 1/12 « Cambrésis » homologué le 1<sup>er</sup> septembre 1953.

Le 22 décembre 1953, le fanion est officiellement remis à l'escadrille dans le cadre d'une cérémonie.

Le patrimoine de tradition de l'EEC 1/17 ayant été repris par le 3<sup>ème</sup> Escadron d'instruction en vol (EIV) « Côte bleue » de l'Ecole de l'air par décision n° 2768/DEF/EMAA/3/OPS du 4 septembre 1990, un nouveau fanion est homologué sous le n° A 373 par décision n° 333/SHAA/SYMB du 11 février 1991. De forme rectangulaire il se décrit comme suit : « Avers : pourpre chargé de l'inscription d'or en lettres capitales sur deux lignes : "3<sup>ème</sup> E.I.V." et "COTE BLEUE". Revers : pourpre, en cœur reproduction de l'insigne de l'unité homologué sous le numéro A.538 le 16 février 1953 et expurgé de l'inscription 1/17 ».

## 2. EC 1/20 (1957) :

Par lettre n° 7818/V° R.A./3/INS/B du 11 septembre 1958, le GAA Jouhaud, commandant la 5<sup>ème</sup> RA, demande l'homologation d'un fanion au profit de l'EC 1/20.



Le SHAA émet un avis favorable le 22 octobre 1958. L'IGAA émet un avis favorable le 07 novembre 1958.

Par BE n° 7437/EMAA/3/OP du 19 novembre 1958, l'EMAA donne son accord pour l'homologation du fanion.



Par décision du 04 décembre 1958, le fanion de l'EC 1/20 « Aurès-Nementcha » est homologué sous le n° A 97.

## NOM DE TRADITION :

Par lettre n° 2628/20EC/OPS du 31 décembre 1956, le CDT Martin-Prud'homme, commandant la 20<sup>ème</sup> Escadre de chasse écrit au Général commandant la 5<sup>ème</sup> RA pour lui proposer trois noms pour l'EC 1/20 : « Aurès-Nementcha », « Constantinois » et « Nedroma ».

Le SHAA émet un avis favorable le 18 février 1957. L'IGAA émet un avis favorable le 06 mars 1957.

Par Lettre – Message n° 2134/EMAA/3/OP du 26 mars 1957, l'EC 1/20 prend le nom d' « Aurès-Nementcha ».



CNE BENARD Eric  
3 juillet 2015

Sources : - Archives du DAD cartons G8036-8037-8038-26497-26498 (« Aurès Nementcha ») – 7760-7761 (20<sup>ème</sup> EC)  
- Carton DSD n° 9 et 38.

